

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16324**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Ostéopathe biomécanicien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
OSTEOBIO	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Dans l'état actuel de la réglementation l'agrément du ministère de la santé arrive à échéance le 15 septembre 2013.

L'ostéopathe biomécanicien focalise son attention sur la pathologie fonctionnelle en se référant à un modèle de compréhension du fonctionnement et des dysfonctionnements mécaniques du corps humain (appareils locomoteur et viscéral).

En tant que clinicien, il est amené à :

- effectuer un examen clinique guidé par sa connaissance de la pathologie fonctionnelle
- diagnostiquer un dysfonctionnement biomécanique pour orienter la prise en charge et la stratégie de traitement
- réaliser un protocole thérapeutique
- accompagner le patient pendant toute la prise en charge
- développer de nouvelles approches biomécaniques du corps humain
- structurer son activité professionnelle

Le titulaire est capable de:

1. Réaliser un examen clinique biomécanique

Analyser les attentes de patients

Conduire un examen clinique et identifier les éventuels signes d'orientation du patient

2. Diagnostiquer des dysfonctionnements biomécaniques

Rechercher les causes de symptômes et de lésions tissulaires

Déterminer les possibilités de traitements biomécaniques

3. Réaliser le traitement d'un dysfonctionnement biomécanique articulaire ou viscéral

Développer et planifier un projet de traitement de lésions

Mettre en place un contrôle et un suivi des évolutions cliniques

Evaluer des résultats de traitements biomécaniques

4. Accompagner et orienter des patients dans des prises en charge de dysfonctionnements biomécaniques

Informier et orienter des patients dans des déroulements de traitements ostéopathiques

Suivre des dossiers médicaux de patients en collaboration avec des professionnels de santé

Réduire les risques de troubles musculo-squelettiques

5. Participer au développement de nouvelles approches biomécaniques du corps humain

Contribuer à la compréhension et à la modélisation des interactions de la mécanique et des tissus du corps

Communiquer auprès des scientifiques et du monde médical

6. Structurer une activité professionnelle

Gérer un fichier de patients

Gérer une activité sur les plans comptable et administratif

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La majorité des ostéopathes exercent à titre libéral dans un cabinet privé. Néanmoins, on constate un nombre d'emplois en hausse dans certains clubs sportifs, des maisons de retraite médicalisées, des hôpitaux et des cliniques privées. Les centres de soins et les entreprises, de plus en plus intéressés, privilégient aussi le recrutement d'ostéopathes.

Ostéopathe

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

Réglementation d'activités :

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

- Réaliser un examen clinique biomécanique
- Diagnostiquer des lésions tissulaires et déterminer des possibilités de traitement
- Réaliser un traitement adapté sur des troubles fonctionnels articulaires, viscéraux ou crânio-faciaux
- Présenter un rapport sur l'accompagnement de patients dans des prises en charge en ostéopathie biomécanique
- Proposer des orientations vers l'autonomie physique
- Présenter un mémoire de recherche ou professionnel portant sur une application de la biomécanique (clinique ou thérapeutique, ergonomique, méthode de développement expérimental)
- Présenter un rapport de projet professionnel

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		5 personnes au minimum : - 3 professionnels du secteur non intervenants dans l'établissement, dont l'un est président du jury (2 ostéopathes et 1 professionnel de santé ou 1 employeur potentiel) - Le Directeur d'Ostéobio ou son Adjoint - Le Directeur de l'Enseignement ou la Directrice Pédagogique
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 27 novembre 2012 publié au Journal Officiel du 9 décembre 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Ostéopathe biomécanicien" avec effet au 02 janvier 2007, jusqu'au 9 décembre 2017. *En vertu de l'article 22 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie, tous les certifiés engagés dans le dispositif avant le 09 décembre 2017 et certifiés au plus tard par le jury du 09 décembre 2022 bénéficieront de l'enregistrement.*

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

19, rue de la Gare
94230 CACHAN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

19, rue de la Gare
94230 CACHAN

Historique de la certification :